



- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

## Procès-verbal d'une réunion du Conseil d'administration Association des résidents du lac Carillon

Vendredi, 27 juillet 2018 à 19h  
4164 chemin du Huard, Saint-Ubalde

Étaient présents : Serge Lachance, président  
Donald Dryburgh  
Jean-Louis Fiset  
Daniel Plourde  
Jean Sauvageau

**Fannie Lamarche** ne pouvait être présente, mais se rendait disponible par téléphone au besoin.

**Pierre Bédard** a annulé sa présence le 25 pour se rendre au chevet d'une personne malade.

### 1) Photographie des membres du CA pour mettre à jour le site Internet

Une photographie des personnes présentes est prise pour mettre à jour le site Internet.

### 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est proposé par Daniel Plourde, secondé par Jean Sauvageau et adopté à l'unanimité. (2018-07-27\_154\_CA)*

### 3) Mise en situation vs le sondage « Plan d'action » et les événements...

Serge précise que les administrateurs devront s'impliquer davantage et qu'il a l'intention de se retirer d'ici 2020 possiblement. Il faut donc préparer de la relève et s'adjoindre de nouvelles personnes qui seraient prêtes à prendre de petits dossiers et à se joindre éventuellement au CA.

Il n'en demeure pas moins que toute personne qui pilotent un dossier doit, avant d'envoyer une lettre officielle ou de prendre une décision impliquant l'Association, en référer au président qui lui, décidera s'il doit en faire part au CA ou s'il approuve cette démarche.

Serge explique brièvement les résultats du sondage « Plan d'action » il reviendra sur quelques points pendant la réunion, mais un résumé sera fourni aux membres du CA dès qu'il sera complété.





- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

#### 4) Environnement

Le dossier « Environnement » est le cheval de bataille le plus important de l'Association, il est le gardien de la santé du lac Carillon, le maintien de la valeur marchande de nos résidences et l'assurance de notre tranquillité d'esprit. Pour se faire, nous devons agir sur les points suivants :

##### a) Moteur électrique

Voir comment on peut contrôler la vitesse des embarcations à moteur ou autres sur le lac ;  
S'assurer de limiter la force des moteurs électriques qui pourront naviguer sur le Carillon ;  
Voir à la possibilité d'interdire les Sea-Doo électrique qui pourraient apparaître dans un proche avenir.

##### b) Code d'éthique

Examiner la possibilité de rédiger un code d'éthique qui s'adresserait aux résidents en regard de leur comportement en villégiature au lac Carillon ;  
Voir de quelle manière on pourrait le diffuser et y faire adhérer les résidents ;  
Un exemplaire du code d'éthique du lac Blanc et des règlements du lac Émeraude seront fournis au responsable du dossier.

##### c) Caractérisation de la bande riveraine

Nous devrions entrer en contact avec la CAPSA pour explorer les services qu'elle peut nous fournir et à quel prix ;  
Faire une évaluation des projets tant en durée que monétairement ;  
Ensuite nous verrons l'approche qu'on peut prendre et s'il y a des subventions ou partenaires qu'on peut s'adjoindre. Voir les municipalités et MRC concernées.

##### d) Bassin de rétention

(Comme c) ) +.  
Il doit y avoir 4 à 5 points d'eau qui se jettent dans le Carillon à NDDM et 2 ou 3 à St-Ubalde.

##### e) La rive du Carillon

(Comme c) ) +.  
On demande si on doit ou on peut nettoyer ou enlever les arbres qui tombent dans le lac près de la rive. Des recherches seront effectuées et l'information sera donnée aux membres par la suite.

##### f) Sensibilisation

Trouver des capsules d'information qu'on pourrait diffuser aux membres pour les sensibiliser davantage ;  
Voir s'il y a eu des catastrophes environnementales concernant la santé des lacs et ayant un impact majeur sur la valeur des résidences. On pourrait les répertorier et les citer en exemple.



Association  
des résidents  
du lac Carillon

- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

#### **g) Responsable**

***Il est proposé par Serge Lachance et secondé par Daniel Plourde de nommer monsieur Jean Sauvageau responsable du dossier « Environnement, bande riveraine et réglementation ».***

***Adopté à l'unanimité. (2018-07-27\_155\_CA)***

Une lettre sera envoyée à la municipalité de NDDM leur demandant d'informer les nouveaux propriétaires de terrain et/ou de résidence dès qu'ils en font l'acquisition pour les aviser des règlements concernant l'environnement et la protection de la bande riveraine. Le président en profitera pour les informer que monsieur Jean Sauvageau est maintenant responsable du dossier « Environnement, bande riveraine et réglementation ».

#### **5) Débarcadère**

Comme une grande majorité des membres (45 / 51) sont pour le contrôle de l'accès des embarcations sur le lac Carillon, l'objectif est l'installation d'une barrière sur le chemin de la Marina. Avec une barrure nécessitant une clé enregistrée qui ne peut être reproduite par un serrurier sans le certificat d'enregistrement.

Les résidents qui ont une embarcation et qui désireraient se procurer une clé, pourraient le faire moyennant un dépôt de sécurité.

L'autre alternative serait le responsable du camping du Parc régional ainsi que pour les visiteurs.

Idéalement, une station de lavage devrait être planifiée pour les embarcations à moteur et remorques avant la mise à l'eau.

Pour les petites embarcations, canots, kayak, planche, etc., une inspection visuelle rigoureuse serait recommandée.

##### **a) Contrôle de l'accès**

Déterminer l'endroit précis où une telle barrière pourrait être installée ;

Examiner la possibilité d'implanter une station de lavage, côté technique et terrain.

##### **b) Faisabilité – Parc – Municipalité**

Rencontrer le responsable du Parc régional à cet effet et voir la possibilité d'exécution et la réglementation possible à l'intérieur du Parc ;

Rencontrer la municipalité à cet effet et voir la possibilité d'exécution et la réglementation municipale possible.

##### **c) Planification**

Établir avec le Parc et la municipalité un échéancier sérieux et réalisable ;

Au besoin, nous avons des bénévoles (20) qui se sont portés volontaires à ce contrôle si on doit y participer.

##### **d) Responsable**

À nommer au prochain CA avant l'assemblée générale.



- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

## 6) Cotisation 2019

Après discussion sur la possibilité d'enlever le coût de la cotisation 2019 aux membres en règle 2018 en date de l'assemblée générale 2018, la cotisation 2019 est encore fixée à 20 \$.

Le fait de fournir une cotisation est un principe d'appartenance à une organisation. La cotisation détermine la volonté d'être membre ou non.

## 7) Commandites vs Prix de présence ou de participation

Lors d'activité ou de concours, quand nous désirons remettre un prix à un participant, nous devrions remettre un chèque libellé au nom d'un commanditaire actif sur notre site Internet. Commanditaire choisi par le gagnant qui pourra lors d'une transaction, remettre notre chèque en paiement partiel ou total.

***Il est donc proposé par Serge Lachance et secondé par Jean Sauvageau de remettre comme prix de présence ou de participation un certificat cadeau d'un de nos commanditaires au membre se le méritant. La valeur du certificat (chèque libellé au nom du commanditaire) sera déterminée par le conseil d'administration.***

***Adopté à l'unanimité. (2018-07-27\_156\_CA)***

## 8) Communication

L'objectif est d'obtenir de meilleurs services de communication, cellulaire, terrestre, Internet et télévision.

La municipalité de NDDM a entrepris des démarches pour une tour cellulaire qui permettrait à tous les résidents tant du village que des lacs d'avoir un bon service cellulaire.

Monsieur Donald Dryburgh est sur ce dossier pour la municipalité.

À St-Ubalde la compagnie Télus a installé la fibre optique.

Il faut vérifier avec Télus l'intérêt et la faisabilité d'apporter la fibre optique dans le secteur des lacs.

### a) Réseau cellulaire

Il faut vérifier avec Vidéotron si la tour du rang St-Paul est en fonction, si oui, examiner la possibilité qu'elle donne plus de service du côté des lacs Carillon, Blanc et Émeraude.

Nous pourrions envisager, s'il y avait un bon service Vidéotron, d'influencer les résidents de ces 3 lacs à prendre le service de Vidéotron lors de leur renouvellement.

La résolution sur l'implantation de la tour sera fournie au responsable du dossier.

### b) Internet

Présentement, le service cellulaire est pourri au Carillon. Un meilleur service cellulaire pourrait aider une bonne partie des villégiateurs ou une connexion à la fibre optique Télus serait aussi avantageuse pour les résidents à l'année.

Il faut examiner les possibilités.



- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

**c) Téléphone terrestre NDDM**

Par rapport au sondage, 8 résidents sur 25 seraient prêts à prendre un engagement avec Télus pour une ligne terrestre selon les conditions du contrat.

Donc avec l'approche pour la fibre optique à partir de St-Ubalde, nous pourrions demander à Télus un devis de faisabilité pour un lien terrestre à partir de St-Ubalde vu que la ligne électrique vient de St-Ubalde.

**d) Responsable**

*Il est proposé par Serge Lachance et secondé par Daniel Plourde de nommer monsieur Donald Dryburgh responsable du dossier « Communication ».*

*Adopté à l'unanimité. (2018-07-27\_157\_CA)*

**9) Municipalités**

**a) St-Ubalde**

Le président ainsi que Donald Dryburgh iront rencontrer monsieur Guy Germain, maire de St-Ubalde. Serge a demandé à Donald vu son expérience et ses connaissances dans le milieu municipal. Il peut être d'un grand atout lors de cette rencontre.

**i) Vision de la municipalité pour le secteur du Carillon**

Il est important de connaître la vision de la municipalité concernant ses orientations pour le développement du secteur du lac Carillon ainsi que le mandat qu'elle donne au Parc.

Il faut établir un lien de collaboration avec eux pour leur montrer qu'on travaille dans le même sens. Un lac en santé veut dire des résidences avec un taux d'évaluation standard. Un lac malade et des rives hors normes amèneront une chute de l'évaluation municipale.

Il faut qu'ils comprennent que nos demandes sont aussi importantes que celles des résidents du village et qu'ils nous répondent quand on s'adresse à eux.

**ii) Débarcadère St-U**

Tout comme au point 5, il faut connaître l'orientation de la municipalité dans ce projet ; L'apport de la municipalité dans ce dossier et ce en collaboration avec le Parc.

**iii) Entretien des chemins**

Est-ce que la municipalité a prévu de mettre aux normes le chemin du lac Carillon, de la Sauvagine, du Huard, des Ballades ;

Que fait-on avec les souches, les troncs, les tuyaux et les pierres qui dépassent. Nous amènerons des photos en exemple ;

Pourquoi ne peut-on pas avoir une bonne couche de gravier et le creusage des fossés dans les rues habitées ;





Association  
des résidents  
du lac Carillon

- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

La gratte de la municipalité qui pousse le gravier sur les bords et fait des ourlets peut-elle être modifiée ou mise au rancart pour être remplacée par 2 ou 3 passages de niveleuse par année ;

Pourquoi, suite à de grosses pluies ou lorsque le chemin est raboteux au point d'en perdre le contrôle de son véhicule, un nivelage n'est pas envisagé et l'épandage d'abat poussière 2 fois par année.

#### **iv) Bout du chemin des Ballades**

Expliquer qu'il y a une partie du chemin des Ballades  $\pm$  200 pieds qui appartient à St-Ubalde ;

Parler de son entretien ;

Expliquer qu'il est entretenu l'hiver par NDDM et qu'une entente serait peut-être possible avec cette municipalité ;

Parler de l'apport économique que les villégiateurs et résidents permanents de NDDM apporte à St-Ubalde ;

Questionner sur la demande d'affichage du chemin des Ballades qui date du 28 mai 2018 et qui est restée sans réponse.

#### **v) Déboisement des bordures de rues**

Même s'il y a eu du déboisement en 2017, la largeur des chemins de la Sauvagine, du Huard et de la Bernache est étroite.

#### **vi) Entretien du chemin l'hiver**

Plusieurs interventions ont été faites depuis de nombreuses années auprès des chauffeurs des camions de déneigement par des villégiateurs parce qu'ils poussent la neige du côté des entrées au lieu de la pousser du côté de la forêt ;

Certaines de ces interventions ont même tourné au vinaigre et auraient pu mal se terminer ;

Vu que les villégiateurs ne viennent pas nécessairement immédiatement après une chute de neige, pourrait-on demander à l'entrepreneur de pousser la neige des chemins de la Sauvagine et du Huard du côté où n'y a pas de résidence.

#### **vii) Affichage pour fermer les portes des bacs**

Peut-on installer un affichage imposant sur les bacs de vidanges et récupération ou sur le site invitant les gens à fermer les portes des bacs pour une question de sécurité.

#### **viii) Apport économique important**

Présenter un résumé de l'apport économique que les villégiateurs du Carillon apportent aux commerçants de St-Ubalde ;

Calculer aussi le montant des taxes payées à la municipalité, à la MRC et au gouvernement par les tarifs de location.



- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

## **b) Parc régional naturel de Portneuf**

Inciter le DG du Parc à collaborer avec l'association ;

Lui faire comprendre de consulter avant d'agir ;

Lui expliquer que les villégiateurs ont de moins en moins de place et que l'apport économique du Parc peut venir d'ailleurs que du Carillon.

Parler des campeurs qui vont sur l'île.

Vérifier aussi l'accès que le groupe Savard a sur le Carillon du côté de NDDM pour ne pas voir un développement comme celui du lac Galette arriver au Carillon.

Nous sommes aussi en attente de la demande de subvention envoyée le 12/06/2018 concernant les analyses d'eau dans le cadre du programme RSVL du gouvernement du Québec.

### **i) Environnement**

L'emplacement du premier prêt à camper apporte encore une fois son lot de papier toilette ou papier mouchoir et ce bien entendu avec les tas qui s'y rattachent...

Il faut régler le problème une fois pour toutes surtout avec l'implantation des 2 autres sites.

### **ii) Débarcadère St-U**

Tout comme au point 5, il faut connaître l'orientation du Parc dans ce projet ;

L'apport du Parc dans ce dossier et ce en collaboration avec la municipalité.

### **iii) Développement vs rives**

Il est important de protéger les rives du Carillon. À St-Ubalde, la bande riveraine est de 15 mètres et devrait être respectée.

### **iv) Gestion des feux**

Un règlement municipal (184) oblige les résidents de St-Ubalde à faire des feux de bois allumé dans un foyer spécialement conçu à cet effet et muni d'un pare-étincelles ;

Plusieurs feus sont faits sur la plage et sans l'équipement prévu par le règlement ;

Faire installer sur la plage l'équipement adéquat ;

Connaître un protocole d'intervention lors du non-respect du règlement ;

Installer de l'affichage adéquat sur le camping, la marina et sur les îles.

### **v) Gestion des moteurs à essence**

Que fait-on lorsqu'il y a une embarcation avec un moteur à essence.

On veut un protocole d'intervention.



- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

### **c) Notre-Dame-de-Montauban**

Suite à la rencontre avec le maire de NDDM et la correspondance envoyée concernant la sécurité routière, Donald nous informe que celle-ci sera déposée au prochain conseil, il y a eu confusion ce qui explique le retard.

Nous sommes aussi en attente de la demande de subvention envoyée le 12/06/2018 concernant les analyses d'eau dans le cadre du programme RSVL du gouvernement du Québec.

#### **i) Suivi des inspections des bandes riveraines**

Donald nous informe que ce dossier se réalisera probablement en septembre. Monsieur Caouette a trop de travail présentement ce qui retarde ce dossier.

#### **ii) Inspection de la rue des Mélodies**

Suite à la surcharge de travail de monsieur Caouette, le dossier est retardé.

#### **iii) Rue des Mélodies – Mise aux normes**

Suite à la surcharge de travail de monsieur Caouette, le dossier est retardé.

#### **iv) Site Internet de NDDM – Afficher les associations de riverains**

Une lettre sera envoyée à la municipalité concernant cette demande.

#### **v) Entretien de l'accès au lac, chemin des Ballades et du quai**

Une inspection de la municipalité des lieux serait nécessaire. L'accès a besoin d'être nettoyé et il y aurait possiblement un baril percé, car le quai est penché.

Une lettre sera envoyée à la municipalité concernant cette demande.

#### **vi) Berce du Caucase chemin du lac Carillon et route 367**

Serge donnera à Donald l'information sur la personne qui a rapporté ce fait afin d'établir un suivi.

#### **vii) Accès au bac de récupération**

Plusieurs commentaires sont donnés sur l'ouverture du bac de récupération ;

Donald nous informe qu'ils sont tous identiques sur le territoire de NDDM ;

Tout le monde déplore la mauvaise utilisation des gens concernant les gros débris (matériaux, meubles, etc.) ;

Une sensibilisation sera faite sur le site Internet. Quand on place des objets qui peuvent être déposés à l'Écocentre dans les bacs, il en coûte à la municipalité 65 \$ la tonne pour ces déchets tandis qu'à l'Écocentre, c'est la municipalité qui reçoit de l'argent de la Régie verte.

#### **viii) Affichage pour fermer les portes des bacs**

Peut-on installer un affichage imposant sur les bacs de vidanges et récupération ou sur le site invitant les gens à fermer les portes des bacs pour une question de sécurité.



- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

Une lettre sera envoyée à la municipalité concernant cette demande.

## 10) Activités de loisir

### a) Sondage

Suite au sondage, 36 personnes sur 49 se disent d'accord pour qu' une activité soit organisée par année. Parmi ceux-ci, 21 personnes seraient prêtes à s'impliquer pour l'organisation d'une telle activité.

### b) Réflexion

Nous regardons la possibilité d'organiser un méchoui le 25 août prochain.

Serge vérifiera les points suivants :

- Location d'un chapiteau
- Location d'une toilette sèche
- Trouver l'emplacement idéal selon la grandeur du chapiteau (4164, 4162 du Huard, rue du Huard)
- Tables et bancs
- Animation (chansonnier)

La planification en gros, 5 \$ par membre (conjoint et enfants) 10 \$ pour les non-membres et visiteurs. Chacun apporte sa boisson.

***Il est donc proposé par Donald Dryburgh et secondé par Jean-Louis Fiset d'organiser si possible un super méchoui pour le 25 août 2018 avec les critères suivants :***

***Louer un chapiteau, une toilette sèche, tables et bancs et trouver un chansonnier pour un peu d'animation.***

***La cotisation demandée serait de 5 \$ par membre (conjoint et enfants) 10 \$ pour les non-membres et visiteurs. Chacun apporte sa boisson.***

***Adopté à l'unanimité. (2018-07-27\_158\_CA)***

### c) Responsable si nécessaire

Serge va parcourir le sondage attentivement pour cibler un responsable d'un comité des loisirs et quelques personnes pour le second.

Ce responsable serait chargé de suggérer au CA une activité par année avec un devis de réalisation et de coûts.

Si tel objectif est réalisable, le CA établira un mandat précis ce comité.



- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

## 11) Bottin des membres

Suite au sondage, il s'avère que 47 membres sur 50 sont en faveur de la publication d'un bottin des membres avec leur adresse au lac et leurs coordonnées téléphoniques.

Ce bottin sera de format électronique (fichier PDF) et accessible seulement par les membres sur le site Internet de l'association.

### a) Informations des membres

Serge en avisera les membres en assemblée générale et demandera s'il y a des gens qui ne veulent pas voir leurs coordonnées téléphoniques publiées de l'en aviser par courriel dans un délai qui sera précisé.

### b) Commandites

Nous ajouterons la carte d'affaire de nos commanditaires et autres infos pertinentes au besoin.

## 12) Conseil d'administration et présidence

Serge explique l'importance de préparer une relève.

Se référer au point 3.

### a) Relève

Serge va examiner la liste des gens qui se sont proposés pour faire du bénévolat et essaiera de cibler quelques personnes pour qu'ils s'impliquent.

Il va aussi voir les nouveaux arrivants pour voir leurs intérêts.

À suivre...

### b) Environnement et bandes riveraines

Au point 4 g, monsieur Jean Sauvageau a été nommé responsable du dossier.

### c) Site Internet

On vérifiera si quelqu'un serait intéressé à s'impliquer pour le site Internet. Ça ne presse pas, mais si ça permet à quelqu'un de s'impliquer, ça pourrait être intéressant.

## 13) Assemblée générale

### a) Lunch

Le lunch pour l'assemblée générale sera comme l'année dernière, lasagne, salade césar, pain dessert et breuvage

### b) Organisation

La possibilité d'un chapiteau sera examinée.





- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

### c) Les résolutions présentées en AG

Nous présenterons les sujets suivants en assemblée générale :

- Bottin des membres
- Code d'éthique (selon la vision de la municipalité)
- Environnement (selon l'état du dossier)
- Le contrôle de la mise à l'eau à St-Ubalde (selon l'état du dossier)
- Parler RELÈVE

### 14) Progression du développement :

Certains membres sont inquiets du développement dans le secteur du Carillon.

#### a) Résidentiel

Pour le développement résidentiel, il y a au moins 15 terrains à vendre en 2<sup>e</sup> ligne du côté de NDDM.

Il y a aussi des propriétaires de terre à bois qui les exploitent.

Nous n'avons aucun contrôle sur ceux-ci.

La seule chose qu'on pourrait demander à la municipalité c'est de demander aux exploitants forestiers de laisser une bande boisée le long des chemins bordant leurs terres.

Une lettre sera envoyée ultérieurement à la municipalité à ce sujet.

#### b) Du Parc

Nous demanderons au Parc de nous consulter avant de prendre la décision d'implanter de nouveaux équipements sur le territoire ;

De nous en parler pour trouver le meilleur moyen de respecter l'environnement et les villégiateurs ;

Nous voulons contrer l'implantation d'un site pour petit VR pour du camping, Ces équipements ont toujours été interdits par le ministère et par la municipalité, il ne faut pas régresser.

### 15) Varia (Sujets ajoutés avant la réunion)

#### a) Frais de réunion

***Il est proposé par Serge Lachance et secondé par Jean Sauvageau d'informer les membres en AG que des frais sont liés à nos réunions du CA. Ces frais représentent 74,54 \$ pour les 4 dernières années.***

***Adopté à l'unanimité. (2018-07-27\_159\_CA)***





- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

**b) Règlement 217-7 / Quai St-Ubalde**

La municipalité de St-Ubalde veut revoir les règles pour les quais. Elle imposerait l'amarrage de l'embarcation perpendiculairement à la rive.

J'ai émis des commentaires quant à la faisabilité de cette norme étant donné des niveaux d'eaux peu élevés.

**c) Affichage routier NDDM**

Installer une signalisation adéquate avec une limite de vitesse de 30 km/h ainsi que des panneaux « Attention aux enfants » sur le chemin des Ballades et la rue Enchantée.

Traité au point 9 c, dépôt de correspondance.

**d) Approbation des dépenses**

Serge présente un rapport de petite caisse sur des frais encourus reliés à ses activités et à l'administration en général.

*Il est proposé par Serge Lachance et secondé par Donald Dryburgh d'accepter ces dépenses.*

*Adopté à l'unanimité. (2018-07-27\_160\_CA)*

**e) Subvention RSVL**

Voir points 9 b et c (réglé).

**f) Assurance responsabilité**

Serge demande à Donald pourquoi il avait besoin de savoir si on avait une assurance responsabilité.

C'était pour donner l'info à une autre association.

**g) Postes électifs en octobre 2018**

Les postes de Donald, Jean, Fannie et Serge sont en élection cette année.

Donald, Jean et Serge sont d'accord pour continuer, Fannie sera contactée ultérieurement.

**16) Levée de l'assemblée**

La réunion prend fin à 23 h 48

Serge Lachance, président

